

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°284/2017

OBJET : Patrouilles du
Grand Site

Membres : 18

Présents votant : 5

Pouvoirs : 6

L'an deux mille dix sept, et le 8 décembre 2017

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 27 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Communauté de Communes du Clermontais.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGIO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,

La Présidente propose de reconduire les patrouilles du Grand Site (équestres et VTT) pour l'année 2018 pour un budget TTC maximum de 42 000€ TTC.

Ce budget comprend :

- Les salaires des patrouilleurs équestres et VTT environ 36 500 €. La patrouille équestre (2 agents) sera sur le terrain du 1er mai au 15 septembre et la patrouille VTT (2 agents) en renfort, minimum 1 mois, pendant la période de forte fréquentation.
- Les frais des patrouilles : environ 5 500 €
 - Une partie de l'équipement vestimentaire,
 - Les assurances des chevaux,
 - Une partie de l'alimentation et des frais de ferrure des chevaux,
 - La maintenance et l'entretien des VTT
 - Les frais de déplacements et de téléphone des patrouilleurs,
 - Du petit équipement (fils électriques, piquets...),
 - L'impression des documents de sensibilisation au code de conduite.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical

EMET un avis favorable sur la reconduction des patrouilles (équestre et VTT) en 2018,

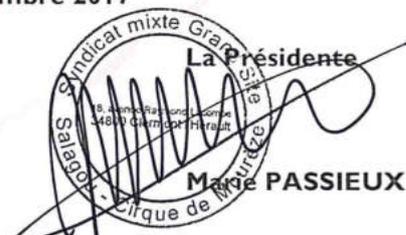
DECIDE :

- d'approuver cette action,
- de valider le plan de financement,

AUTORISE La Présidente

- à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération,
- à recruter les agents saisonniers contractuels nécessaires à la réalisation de l'action dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ; ces emplois sont à temps complet,
- à fixer la rémunération qui s'effectuera selon la grille indiciaire des adjoints techniques.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 8 décembre 2017



La Présidente
Marie PASSIEUX

Syndicat mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze
8, Avenue Raymond Lacombe
34810 Clermont-Hérault